cirad

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CIFOR

WCS

Série de rapports techniques SWM: avril 2022

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

SWM PROGRAMME

GABON

VERS UNE GESTION DURABLE DE LA CHASSE VILLAGEOISE

Diagnostic approfondi du département de Mulundu et recommandations stratégiques

Avec le soutien de

Financé par l'Union européenne

Partenaire national

Citer comme suit: Cornélis, D., Vigneron, P. et Vanthomme H. (sous la dir. de) 2022. Gabon - *Vers une gestion durable de la chasse villageoise. Diagnostic approfondi du département de Mulundu et recommandations stratégiques.* SWM Programme. Rome, FAO, Cirad, CIFOR et WCS. https://doi.org/10.4060/cb9765fr

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) ou de la Société pour la conservation de la faune sauvage (WCS) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO, le Cirad, le CIFOR ou la WCS approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du Cirad, du CIFOR ou de la WCS.

ISBN 978-92-5-136114-6 [FAO]
© FAO, 2022

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BYNCSA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Les produits d'information du CIFOR sont disponibles sur le site web du CIFOR (https://www.cifor.org/library/) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org. Les demandes relatives aux produits d'information peuvent être adressées par courriel à Sufiet Erlita, Responsable des services de données et d'information au CIFOR, à l'adresse suivante: CIFOR-library@cgiar.org ou CIFOR-Publications@cgiar.org

Les produits d'information du CIRAD sont disponibles sur le site web CIRAD Agritrop website https://agritrop.cirad.fr/ et Dataverse.

Les publications et bibligraphies, documents de travail et ensemble de données de la WCS sont disponibles sur le site web de la WCS (https://library.wcs.org/Scientific-Research.aspx).

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (*Sustainable Wildlife Management «SWM» Programme*) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) financée par l'Union européenne (UE) et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Ce programme de sept ans (2017-2024) est mis en œuvre dans 15 pays membres de l'OEACP par un consortium de partenaires incluant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et la *Wildlife Conservation Society* (WCS).

Pour plus d'information:
swm-programme.info
SWM-Programme@fao.org

Coordination scientifique: Daniel Cornélis, Philippe Vigneron et Hadrien Vanthomme.
Coordination de la communication: David Mansell-Moullin et Cindy Côté-Andreetti.
Coordination éditoriale et relecture: Sylvie Albert et Silvia Guzzi.
Graphisme: Maria Guardia Marin.
Photos de couverture et de quatrième de couverture: ©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS

©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS

III. PRÉSENTATION DU SITE D'INTERVENTION

Rémi Malignat, Colas Chervier, Philippe Vigneron, Gaspard Abitsi, Hadrien Vanthomme et Daniel Cornélis

Introduction

Le site d'intervention sélectionné au Gabon au terme de l'étude de faisabilité du SWM Programme est le département de Mulundu. Situé au centre-est du pays, ce département fait partie de la province de l'Ogooué-Lolo, l'une des neuf provinces du pays.

Comme décrit en détails dans ce chapitre, le département de Mulundu présente des conditions appropriées pour tester le système de gouvernance et gestion de la chasse et de commercialisation de ses produits présenté dans le chapitre II. En effet, la zone est caractérisée par plusieurs facteurs déterminants par rapport aux autres départements du Gabon, à savoir: une dépendance forte des populations rurales aux viandes sauvages (en tant que source d'alimentation et de revenus), une faible densité de population humaine, un capital faune préservé et un enclavement marqué.

Ce chapitre présente les éléments géographiques, biophysiques, humains et de gouvernance distinctifs de l'environnement du SWM Programme au Gabon. Les éléments socio-économiques ont été obtenus grâce à des enquêtes et des entretiens à l'échelle des regroupements et des ménages du département de Mulundu. Le chapitre présente aussi les principales caractéristiques des trois unités de gestion durable (UGD) pilotes du SWM Programme au Gabon que sont Bembicani, Doumé et Ndambi, desquelles sont tirées les données présentées dans les chapitres ultérieurs.

Figure III.1: Localisation du site d'intervention du SWM Programme sur le territoire national gabonais (Source: Carte Cirad modifiée pour se conformer à la carte 4033 des Nations Unies, 2020)

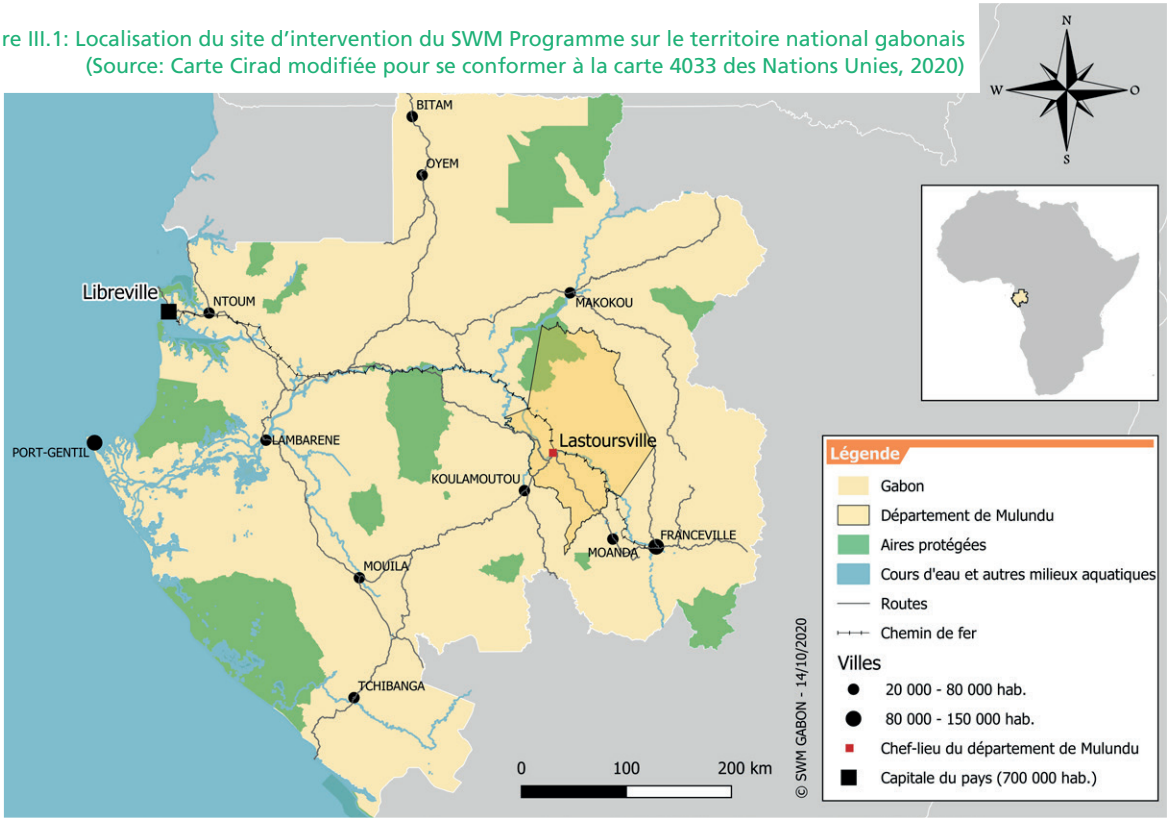

Matériel et méthodes

Les résultats présentés dans ce chapitre sont issus de sources primaires (enquêtes formelles et entretiens informels) et secondaires (littérature, données SIG publiées). Deux enquêtes socioéconomiques et une enquête socioanthropologique ont été menées au titre d'un diagnostic du département de Mulundu. Un recensement de la population résidente a également été effectué au sein des trois unités de gestion durable (UGD) pilotes.

- La première enquête socioéconomique «regroupements» a été réalisée début 2019 dans la foulée du lancement officiel du SWM Programme au Gabon sur le terrain (Chervier et Pereira Dias, 2020). Menée par l'équipe du SWM Programme au Gabon, elle avait pour objectif principal d'établir un premier état des regroupements administratifs du département sous un angle social et économique: démographie, diversité ethnique, accès aux biens et services, structures associatives préexistantes, pratiques et gouvernance de la chasse et de la pêche, stratégies de subsistance, sensibilité aux enjeux liés à la gestion de la faune, connaissance de la règlementation, etc. Composée de 91 questions, cette enquête a été mise en œuvre dans 38 des 40 regroupements de villages du département de Mulundu. Elle a été conduite dans chaque regroupement sous la forme d'une à deux réunions de quelques heures réunissant simultanément l'ensemble de la chefferie locale et traditionnelle, les notables, les sages, les principaux chasseurs et pêcheurs. Deux objectifs complémentaires étaient associés à cette enquête: (i) faire connaître davantage le SWM Programme au Gabon et ses objectifs à la population du département; (ii) identifier jusqu'à quatre premiers regroupements volontaires pour un diagnostic approfondi du système de chasse villageois.
- La seconde enquête socioéconomique «ménages» a été adressée à un échantillon de ménages du département. Elle a été menée en octobre et novembre 2020 dans le but de mieux appréhender les déterminants des comportements de chasse, de pêche, de commercialisation et de consommation d'aliments d'origine animale. Cette enquête avait en outre pour objectif de produire une série d'indicateurs à destination du dispositif de suivi-évaluation mis en place au cours des années 1 et 2 du programme. Une analyse approfondie de cette enquête (en cours) devra permettre d'évaluer dans quelle mesure certaines pratiques (chasse, consommation) et perceptions (cadre légal, conflits homme-faune) sont en lien avec la typologie des ménages (composition, activités, biens, revenus, préférences alimentaires, etc.). Composée de 781 questions, cette enquête a été mise en œuvre dans 24 regroupements administratifs du département et un total de 409 ménages.
- L'enquête socioanthropologique a permis de recenser les normes coutumières et les mécanismes juridiques non étatiques existants pour la gestion durable de la faune sauvage. Cette enquête, conduite par un juriste, une sociologue et un anthropologue, a été effectuée auprès des acteurs concernés: communautés locales, commerçants-restaurateurs, sociétés d'exploitation forestière, gendarmerie, administrations sectorielles (eaux et forêts, pêche, justice), préfecture, mairie et conseil départemental.
- Trois UGD pilotes ont fait l'objet d'un recensement de la population résidente. Celui-ci a été mené en mai 2020 et avait pour objectis de connaître le nombre de personnes vivant effectivement dans le regroupement ainsi que le ratio mineur/majeur de ces populations. Ces données sont essentielles, notamment pour effectuer les calculs d'extrapolation à l'échelle départementale.

A. Environnement géographique

Le site d'intervention sélectionné au Gabon est le département de Mulundu (15 636 km²; MEFEPA et WRI, 2017; figure III.1).

Sur le plan géomorphologique, deux ensembles structuraux dominent le département de Mulundu: le massif du Chaillu (socle granito-gneissique d'âge précambrien inférieur) et le bassin de Lastoursville, aussi appelé bassin francevillien en raison d'une ressemblance de faciès avec celui de Franceville. La ville de Lastoursville est bordée par des falaises constituées par des affleurements dolomitiques. Ces falaises sont à l'origine des grottes de la région (falaises de Lipopa et de Voudi). La rencontre de ces deux ensembles structuraux génère un relief tourmenté.

Sur le plan hydrographique, le département de Mulundu est traversé d'est en ouest par le fleuve Ogooué (figure III.2) qui draine dans son bassin d'importants affluents: la Sébé et la Lassio sur la rive droite, la Leyou et la Lolo sur la rive gauche. La chute de Doumé avec ses rapides de Sessengué et de Matemo entrecoupe le profil de l'Ogooué. En aval de Doumé, aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite, le fleuve est encore alimenté par de nombreux autres affluents.

Les implantations humaines se concentrent principalement le long des axes routiers. En dehors de ces axes et de ces zones urbaines, le reste du département est composé d'une immense matrice forestière non peuplée. Cela est surtout vrai dans la partie nord du département, où l'on ne retrouve aucun village sur plusieurs milliers de kilomètres carrés, ainsi qu'à l'extrême nord du département, sur les rives du fleuve Ivindo, où se trouve le parc national du même

Figure III.2: Site d'intervention du SWM Programme au Gabon (Source: Carte Cirad modifiée pour se conformer à la carte 4033 des Nations Unies, 2020)

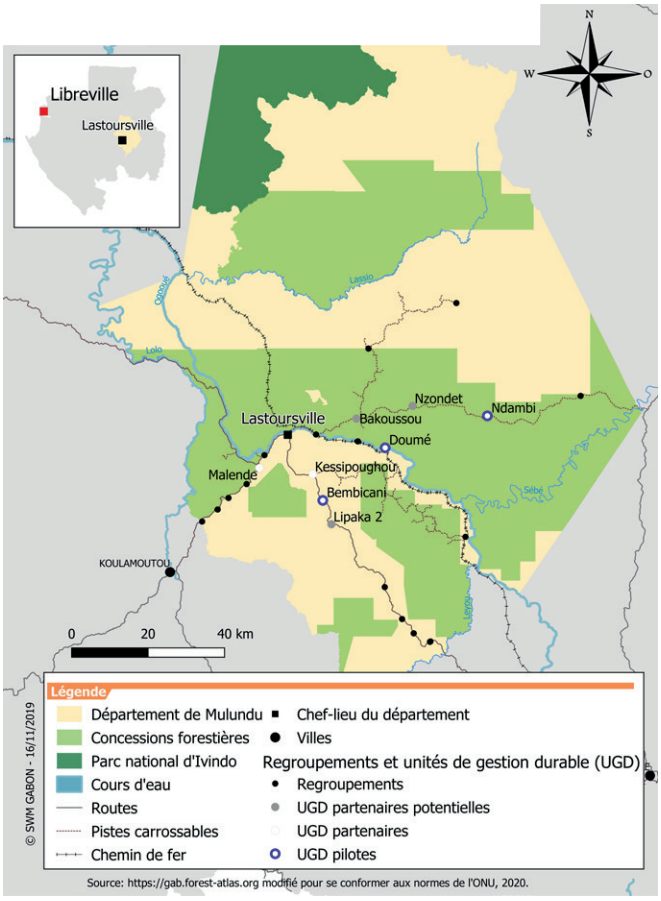

nom. L'isolement du parc national par rapport aux zones rurales et urbaines ciblées par le SWM Programme au Gabon fait qu'il n'existe pas de relation conflictuelle directe entre les communautés du site d'étude et l'aire protégée, comme cela peut être le cas dans d'autres régions du Gabon. Cet immense couvert forestier est exploité à hauteur de 35 pour cent de la superficie départementale par les opérateurs de trois concessions forestières.

Le réseau routier au départ de Lastoursville est composé de quatre axes principaux (figure III.2) dont deux sont goudronnés (vers Koulamoutou et vers Moanda); un en direction de Libreville l'est partiellement et le dernier, en direction d'Okondja, ne l'est pas. Les dessertes en direction de Moanda ou de Koulamoutou sont rapides et régulières. La route en direction d'Okondja, bien que régulièrement entretenue, est peu fréquentée, à l'exception du transport de bois et de minerais. Quelques routes secondaires desservent enfin des regroupements isolés tels que Doumé ou Ndangui.

B. Environnement biophysique

B.1. Le climat

La zone d'étude est soumise à un climat équatorial humide et se caractérise par une variation des précipitations alternant sur quatre saisons: la grande saison sèche de juin à août, la grande saison des pluies de septembre à novembre, et, bien que peu marquées en réalité, une petite saison sèche et une petite saison des pluies de décembre à février et de mars à mai respectivement. Les précipitations dans la zone d'étude sont importantes et atteignent en moyenne 1 800 mm/an. La température qui y règne est globalement stable tout au long de l'année avec des minimales mensuelles moyennes d'environ 21°C et des maximales mensuelles moyennes d'environ 30°C. Les températures maximales connaissent toutefois une baisse lors de la grande saison sèche.

B.2. L'écosystème

Les reliefs de la zone sont globalement peu marqués au nord de l'Ogooué, mais s'accentuent sur la rive sud, notamment dans la région des monts «Wandji» où alternent bas-fonds et crêtes pouvant s'élever jusqu'à 700 m d'altitude.

Comme le reste de la province, le département de Mulundu est presque entièrement occupé par un couvert forestier dense. Le milieu est majoritairement caractérisé par une végétation de forêt humide dense semi-décidue de climat équatorial (figure III.3). Les zones de savane y sont absentes à l'exception de quelques ouvertures dans la forêt. Les zones humides sont essentiellement représentées par les cours d'eau (l'Ogooué et ses affluents) et les bas-fonds marécageux.

B.3. Les ressources naturelles

Bien qu'étant exploités par différentes concessions forestières, les massifs forestiers rencontrés font partie des mieux préservés du bassin du Congo et abritent une grande diversité biologique. Certaines espèces animales emblématiques à haute valeur de conservation peuplent ce milieu. On peut citer l'éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), le gorille des plaines de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*), le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), le chimpanzé commun (*Pan troglodytes*) et le léopard (*Panthera pardus*, encore appelé panthère) (figure III.4).

Figure III.3: Écosystème du département de Mulundu caractérisé par son système forestier dense (en haut) et traversé par le fleuve Ogooué (en bas) (Sources: ©Sylvafrica pour le système forestier; ©Cirad/Micheline Elogh'Asseko pour l'Ogooué)

Figure III.4: Diversité biologique dans les massifs forestiers du département de Mulundu (Source: ©EGG/Fregeac)

L'abondance de la faune terrestre et halieutique de la région procure aux populations d'importantes ressources pour leurs activités de subsistance ou commerciale à travers les activités de chasse et de pêche omniprésentes. Certaines espèces, telles que le céphalophe bleu (*Philantomba congica*), le céphalophe de Peter (*Cephalophus callipygus*), le céphalophe à bande dorsale noire (*Cephalophus castaneus*), l'athérure africain (*Atherurus africanus*) et le potamochère roux (*Potamochoerus porcus*) sont couramment prélevées et consommées. Les poissons des familles des Schilbeidae (Yara) et des Claroteidae (poisson-chat) représentent quant à eux l'essentiel des espèces pêchées de la région.

La région possède par ailleurs d'importantes ressources minières (dont le manganèse et l'or), forestières (dont l'okoumé représente la majorité du cubage abattu, mais aussi le padouk, le movingui, l'okan, le kevazingo, etc.) et un sol propice à l'agriculture.

C. Environnement humain

C.1. La démographie

Avec 65 771 habitants recensés en 2013 et 29 444 km² (MEFEPA et WRI, 2017), la province de l'Ogooué-Lolo constitue l'une des zones les moins peuplées du pays (2,2 hab./km²). Après avoir subi un important exode rural, la population de la province a connu un accroissement de l'ordre de 2 pour cent par an entre 1993 et 2013. Cet accroissement devrait s'intensifier dans les décennies à venir. Aujourd'hui, 57 pour cent de la population de la province vivent dans les deux principales villes que sont Koulamoutou (25 651 habitants, chef-lieu du département de Lolo-Bouenguidi) et Lastoursville (11 990 habitants, chef-lieu du département de Mulundu), distantes l'une de l'autre de 57 km par la route. La province de l'Ogooué-Lolo est ainsi constituée de très vastes espaces forestiers largement inhabités, et ce, d'autant plus que les populations rurales sont regroupées le long des axes principaux de communication, routiers, ferroviaires ou fluviaux.

Le département de Mulundu, avec 15 636 km² et 27 750 habitants en 2013 (MEFEPA et WRI, 2017; tableau III.1), est une collectivité territoriale décentralisée présentant une densité de population humaine de 1,8 hab./km² (Direction générale de la statistique, 2015). À titre de comparaison, le Gabon, le Congo et la RDC présentent respectivement des densités de 8, 16 et 41 hab./km².

Avec 11 990 habitants dénombrés en 2013, Lastoursville compte parmi les 17 villes et communes gabonaises de plus de 10 000 habitants (Direction générale de la statistique, 2015). Lastoursville héberge 43 pour cent de la population du département, le reste (57 pour cent 15 760 habitants) étant distribué dans les 40 regroupements administratifs de villages (104 villages et hameaux) ainsi que dans deux camps forestiers du département: Precious Woods-Compagnie équatoriale des bois (CEB) à Bambidie (environ 4 000 habitants) et l'Exploitation gabonaise de grumes (EGG, environ 1 100 habitants). Hors Lastoursville, la densité de population rurale du département s'élève à un habitant au km².

Tableau III.1: Principales données démographiques du département de Mulundu au Gabon (Sources: MEFEPA et WRI, 2017 et Direction générale de la statistique, 2015)

Superficie du département	totale	15 636 km²
	hors aires protégées	14 041 km²
Population (2013)	totale	27 750 hab.
	urbaine	11 990 hab.
	rurale	15 760 hab.
Densité de population	globale	1,8 hab./km²
	rurale	1 hab./km²
Regroupements et villages	nombre de regroupements	40
	nombre de villages et hameaux	104

La répartition de la population n'a cependant pas toujours été ainsi faite. En effet, jusqu'au milieu du XXe siècle, les villages étaient encore répartis de façon relativement homogène à travers la forêt avant de subir une politique générale de regroupement de la population le long des axes de communication (Pourtier, 1989). Cette opération avait pour but de créer des entités de villages stables et pérennes en stabilisant spatialement les populations. Cela permettait d'avoir un meilleur contrôle administratif des populations et de rendre possible l'établissement de structures de développement comme un système de santé, de travail et d'éducation au sein des villages (Balandier et Pauvert, 1952). Ce regroupement de tous les villages est responsable des vastes zones désertées que l'on connaît aujourd'hui, qui sont pourtant toujours associées dans l'esprit de certains villageois aux finages ancestraux.

La population en zone rurale est généralement jeune. Un recensement de population mené en 2020 par le SWM Programme au Gabon dans les trois UGD pilotes étudiées jusqu'ici (Bembicani, Doumé, Ndambi; voir section D) montre que 52 pour cent de la population résidente est âgée de moins de 21 ans. Cette disproportion entre le nombre de jeunes et d'adultes au village est d'autant plus marquée que beaucoup d'adultes en âge de travailler désertent les villages pour les lieux de travail (camps forestiers, villes, etc.).

C.2. La composition ethnique

À l'origine, la zone n'était peuplée que par les populations pygmées. Puis, des populations étrangères se sont installées à l'occasion de migrations successives, notamment les peuples Kotas lors des grandes migrations bantoues antérieures au XVIIIe siècle. Ces peuples, entrés au Gabon depuis le sud du Cameroun, se sont progressivement dispersés en descendant le fleuve Ivindo. Certaines ethnies Kotas ont poursuivi leur dispersion plus au sud: les Shamayés et les Shakés jusqu'à Okondja, les Ndasas et les Wumbus jusqu'à Lastoursville et Franceville. Les peuples Nzébis, originaires du Congo, sont ensuite arrivés au cours du XVIIIe siècle. Cette population venue de l'est a effectué sa progression en suivant le cours de l'Ogooué jusqu'à la région de Lastoursville.

Les migrations successives qui ont, aujourd'hui, conduit à la mixité des peuples (tableau III.2), rendent parfois ambiguë l'appartenance à une ethnie donnée. De plus, certaines personnes ne semblent pas toujours distinguer appartenance à une ethnie et appartenance à un groupe

Figure III.5: Les principales ethnies recensées sur le site d'intervention du SWM Programme au Gabon (Source: auteurs)

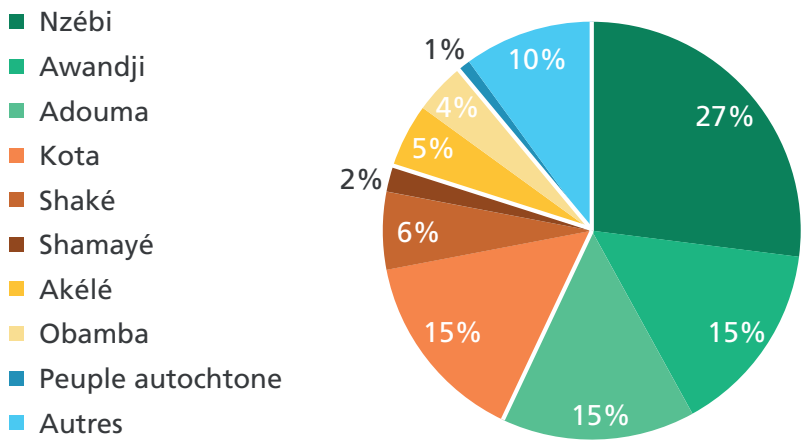

ethnique plus large. D'après les informations collectées lors de l'étude socioéconomique menée en 2020, la majorité de la population du département de Mulundu est composée des groupes Nzébis, dont les Nzébis, les Adoumas et les Awandjis, et des groupes Kotas, dont les Kotas, les Shakés et les Shamayés (figure III.5).

À l'origine, tous les peuples de la région étaient animistes. C'est au milieu du XIXe siècle que les premiers missionnaires américains et français introduisent durablement le christianisme au Gabon et convertissent progressivement la quasi-totalité des habitants. Aujourd'hui, la religion catholique, sous différentes déclinaisons, est la religion majoritaire. L'implantation des églises évangéliques américaines d'obédience protestante a eu lieu en même temps que celle du catholicisme. Et enfin, l'islam s'implante à partir du XXe siècle avec l'arrivée des communautés ouest-africaines et nord-africaines.

La langue officielle est le français, à laquelle s'ajoutent les langues locales telles que l'Inzebi, le Nkélé, l'Yisangu, le Gevové, appartenant toutes à la grande famille des langues bantoues.

Tableau III.2: Principales ethnies des cantons du département de Mulundu au Gabon (Source: auteurs)

Cantons	Groupes ethniques
Poungui	Awandji
Leyou; Ogooué-Aval	Nzébi
Lassio-Sébé	Bakota
Lassio-Sébé, Ogooué-Amont	Aduma
Lassio-Sébé, Ogooué-Amont	Bungome
Lassio-Sébé	Shaké
Ogooué-Amont	Ambama
Lassio-Sébé	Shamayé
Lassio-Sébé	Ndasha
Ogooué-Aval	Pové
Lassio-Sébé	Babongo

C.3. Les activités économiques

C.3.1. Le secteur formel

L'essentiel du massif forestier est concédé à quelques sociétés, dont les principales sont Precious Woods-CEB (600 000 ha), la Société des bois de Lastoursville (SBL, 330 000 ha) et EGG (250 000 ha), les deux premières étant des concessions forestières sous aménagement durable (CFAD). Le secteur forestier, incluant l'exploitation et la transformation du bois, constitue ainsi le principal secteur économique formel régional, à la fois en termes d'emplois et de revenus. Precious Woods-CEB est la première compagnie forestière à avoir été certifiée par le *Forest stewardship council* (FSC) au Gabon, en 2008.

Les ressources en manganèse sont localement exploitées par la Compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG, deuxième producteur mondial de manganèse, situé à Moanda, Haut-Ogooué). La société, située en dehors de la zone d'étude, génère près de 3 400 emplois directs et 6 000 emplois indirects, dont une partie dans le département de Mulundu. La SETRAG, qui exploite le chemin de fer gabonais, est une filiale de cette même société. Un récent projet d'exploitation de mines de manganèse à Okondja (à l'extrémité est de la zone d'étude) a été lancé par la société Nouvelle Gabon Mining et devrait également générer de l'emploi localement.

C.3.2. Le secteur informel

Une zone aurifère située près du regroupement de Ndangui (au nord de l'axe Lastoursville-Okondja) est aujourd'hui exploitée de façon illégale. Il n'est pas possible de dire combien de personnes y travaillent actuellement, mais elle attire les jeunes sans emploi du département de Mulundu qui y tentent leur chance.

L'enquête socioéconomique de 2020 montre que l'agriculture est de loin la première activité économique informelle exercée par les ménages. En plus d'avoir un rôle de subsistance majeure, cette activité représente souvent le seul moyen pour certaines femmes d'acquérir des revenus par la vente du surplus.

La chasse et la pêche à visée commerciale peuvent aussi représenter une activité économique pour certaines personnes; elles sont respectivement les deuxième et troisième activités informelles les plus génératrices de revenus des ménages. Souvent pratiquées en complément de revenus générés par d'autres activités, elles peuvent parfois être des activités à temps plein pour certains grands chasseurs ou grands pêcheurs.

Enfin la cueillette, le commerce et les activités de transport informelles concernent moins de ménages et par conséquent, représentent une importance économique moindre.

Les activités d'élevage semblent très anecdotiques dans la région. Les populations locales n'ayant pas une culture d'éleveurs, l'élevage de rente est marginal et seul le petit élevage en divagation subsiste au village.

C.4. Les services publics du département de Mulundu

L'accès aux services de base connaît encore des lacunes dans certaines localités du département. En dehors de Lastoursville, tous les ménages des regroupements ne disposent pas encore d'un accès à l'électricité, et encore moins d'un accès en continu. Si beaucoup de regroupements possèdent des panneaux photovoltaïques ou des groupes électrogènes généraux alimentant tous

les ménages, ceux-ci ne sont pas toujours fonctionnels (Chervier et Pereira Dias, 2020). Dans les regroupements sans réseau collectif fonctionnel, les groupes électrogènes personnels alimentent certains ménages. L'eau est accessible à tout le monde dans le département. Elle peut l'être au moyen des réseaux collectifs, comme c'est le cas à Lastoursville, ou au moyen de forages et du prélèvement dans les cours d'eau, comme c'est généralement le cas au sein des villages.

Le rapport de 2012 relatif à la situation économique de l'Ogooué-Lolo établit que le système de santé de la région connaît des difficultés liées à l'obsolescence du matériel médical, à la vétusté de certains locaux, et au manque de personnel et de médicaments (Direction générale de l'économie et de la politique fiscale, 2012). Bien que près des deux tiers des regroupements du département de Mulundu soient dotés d'un dispensaire et d'un infirmier en activité, l'absence de médicaments y est presque systématique (Chervier et Pereira Dias, 2020). À Lastoursville, la capacité d'accueil en soin est également limitée, puisqu'en 2012 il était de 50 lits pour l'ensemble du département.

Le système d'enseignement est constitué d'un réseau d'établissements d'enseignement primaire répartis dans la presque totalité des 40 regroupements du département. Certains sont parfois dotés d'établissements préscolaires. Le département possède trois établissements d'enseignement secondaire, deux collèges à Lastoursville et un à Matsatsa sur l'axe en direction de Franceville. Enfin deux lycées, un public et un catholique, sont présents à Lastoursville.

Les enquêtes menées par le SWM Programme au Gabon montrent que 33 des 40 regroupements du département accèdent à au moins un réseau de téléphonie mobile. Tous les regroupements captent la télévision, le nombre de chaînes restant dépendant des abonnements souscrits. La radio n'est en revanche captée que par un tiers des regroupements.

Lastoursville ne dispose ni de banque ni de distributeur de monnaie. De plus, la plupart des habitants ne possèdent pas de compte en banque. Cela étant, beaucoup stockent, paient ou réalisent des transferts d'argent via leur téléphone mobile, au moyen de comptes Airtel Money.

D. Cadre de la gouvernance locale

D.1. L'environnement politique et administratif local

La province de l'Ogooué-Lolo compte quatre départements (dont celui de Mulundu, chef-lieu Lastoursville) et quatre districts par département. Le gouverneur provincial, les quatre préfets et les quatre sous-préfets y représentent l'administration centrale. Les services déconcentrés de l'État assurent localement la continuité des différentes administrations centrales. Les services techniques particulièrement pertinents dans le cadre du SWM Programme sont les directions provinciales et les chefs de secteurs ou de cantonnements des eaux et forêts, des pêches et aquaculture, de l'agriculture et de l'élevage, et la direction académique (dans le cadre des actions d'éducation environnementale).

Les services déconcentrés de l'État dans le département de Mulundu regroupent les représentants des administrations directement concernées par le SWM Programme au Gabon (voir chapitre II, section D.1).

D.2. Le système de gouvernance coutumière

Les communautés locales du SWM Programme au Gabon sont des sociétés claniques patrilinéaires (Kota, Saké, Pygmées Babongo) ou matrilinéaires (Awandji, Adouma). Dans la communauté, ce sont d'abord les descendants du fondateur du village qui détiennent un pouvoir sur le foncier, puis viennent les chefs de lignages et ceux des familles élargies, qui à leur tour détiennent un pouvoir sur les terres qu'ils occupent dans le village et celles qu'ils cultivent. L'acquisition de ces terres n'a fait l'objet d'aucune redevance coutumière (pratique méconnue), mais résulte de l'héritage, l'alliance, l'intégration et/ou la conquête. Les règles régissant le foncier sont transmises au sein de la famille et/ou du lignage de manière orale.

La faune sauvage est considérée comme un bien appartenant à tous. Les espaces de chasse sont accessibles à tous les chasseurs de la communauté villageoise sans distinction d'ethnie, de clan, de lignage, de famille élargie. Nul dans le village ne peut exclure un autre dans le village, ni aliéner une zone de chasse, mais tous ont le pouvoir d'exclure les étrangers non-résidents de la communauté et les personnes n'ayant pas obtenu l'autorisation de chasser. La parenté clanique, l'alliance, l'intégration au lignage permettent l'accès aux zones de chasse et la capture de la faune par les non originaires sans paiement de redevance et sans restriction concernant les espèces et la taille de l'animal. En outre, les différentes familles dans le village peuvent faire appel à leurs alliés pour chasser à l'occasion de certaines circonstances et certains évènements (deuil, mariage, circoncision, etc.) sans avoir à demander l'autorisation à qui que ce soit.

Les communautés locales ne comprennent pas en leur sein d'institutions dédiées à la régulation de la chasse et/ou à la structuration du «groupe» des chasseurs. Les règles coutumières sur la chasse n'intègrent pas le concept de fermeture de la chasse. Celle-ci se pratique en tout temps et toutes saisons.

Autrefois, les zones de chasse étaient déterminées par les dépositaires des rites initiatiques. Cependant de nos jours, les pratiques religieuses des communautés locales ont tendance à disparaître. Les chasseurs ont la possibilité de prélever du gibier dans le finage villageois à l'exception des zones sacrées et des zones interdites, dont l'accès peut être soumis à certains rituels. Les zones de chasse tendent à être définies individuellement par chaque chasseur ou groupe de chasseurs en tenant compte du potentiel giboyeux de la zone. Les zones de chasse sont délimitées par des pistes et des campements gérés en commun par les chasseurs, à l'exception des espaces de piégeage qui sont sous un régime exclusif privé.

En pratique, la chasse est exercée dans une zone donnée jusqu'à ce que les captures diminuent drastiquement et amènent les chasseurs à se déployer dans une nouvelle zone du finage villageois en fonction des indices d'abondance repérés dans ladite zone. La décision de se déporter vers d'autres zones plus giboyeuses et d'abandonner une zone de chasse appauvrie est prise individuellement par chaque chasseur. Les chasseurs peuvent revenir dans la même zone après une absence temporaire dont la durée varie d'un site à l'autre.

E. Zoom sur les trois unités de gestion durable (UDG) pilotes du SWM Programme au Gabon

Bien que le programme s'attache à étudier le système de gestion de la chasse à l'échelle du bassin d'approvisionnement à travers l'étude de l'ensemble des regroupements du département, trois unités de gestion durable (UDG) pilotes ont fait l'objet de suivis approfondis et continus (voir chapitre II, section B). Il s'agit d'UGD situées chacune sur un axe majeur du bassin d'approvisionnement en viandes sauvages, dont l'activité de chasse est suffisamment conséquente pour nécessiter un suivi continu et qui s'est déclarée favorable à la participation à un tel travail. Ces UGD pilotes sont les suivantes:

L'UGD de Bembicani, située à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Lastoursville sur la route goudronnée Moanda-Franceville, comprend sept villages. L'UGD est composée d'environ 482 habitants, appartenant à quatre ethnies principales (figure III.6), ce qui en fait l'une des plus peuplées du site. Cette localité dispose de tous les services de base (électricité, eau, réseau téléphonique et internet) et d'un accès rapide à Lastoursville.

Figure III.6: Les principales ethnies de l'UGD de Bembicani (Source: auteurs)

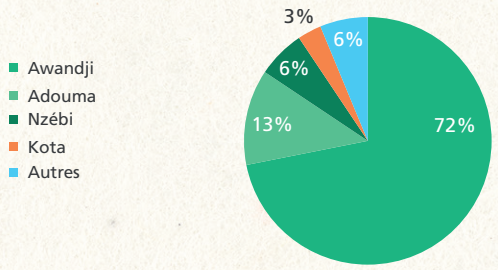

L'UGD de Doumé, située sur la rive sud de l'Ogooué, à près d'une heure et demie de route ou à deux heures par voie fluviale en amont de Lastoursville, comprend trois villages pour une population d'environ 138 habitants répartis en cinq ethnies principales (figure III.7). L'UGD dispose du réseau téléphonique. L'accès à l'électricité y est variable et l'accès à internet inexistant. L'accès à la ville reste limité puisqu'un seul aller-retour vers Lastoursville est effectué chaque jour. Pour cette raison, la pirogue reste le moyen de locomotion le plus utilisé entre Doumé et Lastoursville. Doumé est réputée localement pour son activité de pêche en plus de la chasse.

Figure III.7: Les principales ethnies de l'UGD de Doumé (Source: auteurs)

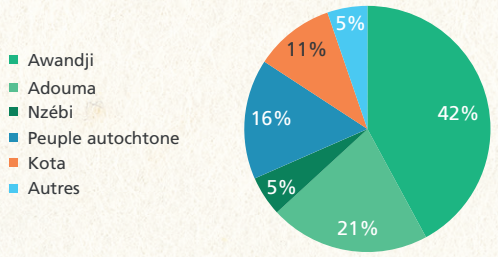

L'UGD de Ndambi, située sur l'axe Lastoursville-Okondja, à 50 km et une heure de piste de Lastoursville, est composée de deux villages peuplés d'environ 165 habitants appartenant à cinq ethnies principales (figure III.8). Implantée dans la concession forestière Precious Woods-CEB, elle dispose d'un accès à l'électricité limité, mais pas au réseau téléphonique ni à internet. L'accès à la ville est restreint, les dessertes vers Lastoursville n'étant pas quotidiennes.
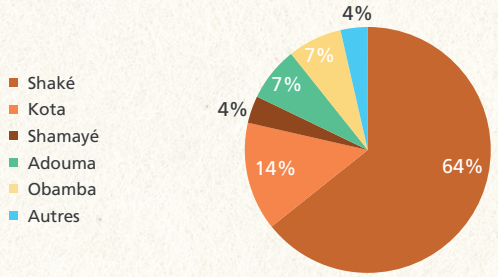
Figure III.8: Les principales ethnies de l'UGD de Ndambi (Source: auteurs)